

Collectif pour la sauvegarde de la zone humide du TESTET
Saint Etienne de Vionan
81310 – Lisle sur Tarn
Email : collectiftestet@gmail.com
<http://www.collectif-testet.org>



Lisle sur Tarn, le 27 février 2014

Monsieur Thierry Carcenac
Président du Conseil Général
Hôtel du Département
81 013 Albi Cedex 9

Objet : Votre courrier du 28 janvier 2014 / projet « retenue Sivens »

Copies : Conseillers Généraux du Tarn
 Préfète du Tarn
 Préfet de Tarn et Garonne
 Préfet de la région Midi-Pyrénées
 Président du Conseil Général de Tarn et Garonne
 Président du Conseil Régional de Midi-Pyrénées
 Maire de Lisle sur Tarn

Monsieur le Président,

Nous vous remercions pour votre courrier daté du 28 janvier 2014 en réponse à nos courriers des 20 septembre 2013, 31 octobre 2013 et 17 janvier 2014. Nous sommes heureux que vous acceptiez de reprendre le dialogue après plusieurs mois de silence.

Notre démarche n'a pas pour but de contester la légitimité démocratique des conseillers généraux bien au contraire. Si nous nous adressons à vous, c'est justement parce que nous respectons la démocratie représentative et que nous avons conscience des responsabilités qui vous incombent pour mener des projets dans l'intérêt général du Département. Comme chaque citoyen tarnais, et plus largement chaque contribuable, nous pouvons demander des comptes sur la façon dont nos représentants au Conseil Général gèrent l'argent public et les ressources naturelles. Nous imaginons que vous ne contestez pas ce droit inscrit dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen. D'autant plus que, dans la Charte de la Participation adoptée par le Conseil Général, il est affirmé que la participation des citoyens « permet une meilleure prise en compte de l'intérêt général et des aspirations particulières ».

Au regard des échanges que nous avons eu avec de nombreux conseillers généraux, nous considérons que notre action permet d'éclairer les élus sur toutes les caractéristiques de ce projet, sur les enjeux, sur les alternatives possibles, etc. En effet, nous avons pu observer chez beaucoup d'élus rencontrés un manque de connaissances sur le projet, y compris parmi les plus fervents partisans du barrage comme le débat avec Monsieur Paulin sur Radio Albige l'a démontré. Il faut reconnaître que les éléments permettant un réel éclairage sur le projet, comme les rapports de la CACG en 2001 et 2009 ou encore les avis de l'Onema, n'étaient pas accessibles aux élus ni aux citoyens. Ceci explique sans doute en partie la

raison pour laquelle une grande majorité d'élus se sont prononcés en faveur du projet dans sa phase préparatoire. Le vote le plus récent, le 17 mai 2013, s'est déroulé dans de telles conditions antidémocratiques que des élus, Messieurs Foissac et Entraygues, ont refusé de participer au vote pour ces raisons.

Depuis la création de notre Collectif, notre action s'inscrit dans un cadre légal. N'ayant pas été entendu, tout comme les scientifiques et la commission d'enquêtes publiques, lors de la procédure administrative, nous avons décidé de faire des recours contre chacun des trois arrêtés préfectoraux. Pour notre recours en référé suspensif, une décision a en effet été rendue par le Tribunal Administratif de Toulouse. Cette décision n'étant pas motivée juridiquement, nous ne pouvons l'accepter et, avec les autres associations requérantes, nous avons décidé de nous pourvoir en cassation au Conseil d'Etat. Nous espérons un jugement dans les prochains mois. Un jugement sur le fond est prévu d'ici 1 à 2 ans sur chacun des arrêtés. Nous espérons que le barrage de Sivens ne rejoindra pas la liste des barrages construits mais illégaux comme celui de Fourogue (sur la Vère) et de Gabas... La justice est donc loin d'avoir été rendue sur ce projet et la prudence devrait conduire le Conseil Général à ne pas engager les travaux avant la décision du Conseil d'Etat.

Comme vous le savez, notre Collectif n'a utilisé aucun des procédés que vous dénoncez dans votre courrier. Si vous considérez notre liste des mauvais élèves de la démocratie locale pour une liste noire utilisée pour du chantage électoral, vous vous méprenez. Nous avons rendu public la liste des conseillers généraux qui ne respectent pas la Charte de la Participation du Conseil Général. A l'heure où certains se présentent à des élections locales, les citoyens ont le droit de savoir la manière dont les candidats ont respecté leurs engagements auparavant en tant qu'élus. N'est-ce pas acceptable dans un Etat de droit ? Les élus n'auraient-ils donc pas de compte à rendre à leurs électeurs ?

Notre Collectif a déjà dénoncé en détail le manque de transparence, le refus du dialogue, le mensonge, le manque de respect pour l'action citoyenne (combien de courriers restés sans réponse...) et les conflits d'intérêt qui caractérisent l'attitude des pouvoirs publics durant la phase préparatoire de ce projet.

Par ailleurs, nous avons observé que le passage en force du Conseil Général et du gouvernement sur ce projet de barrage a conduit des citoyens à agir avec d'autres méthodes que les nôtres mais de manière non violente également. Ce sont leurs choix, nous n'avons pas à les assumer. Nous constatons cependant que durant leur occupation illégale de la Métairie Neuve, ils ont restauré le toit de cette ancienne ferme laissée à l'abandon par le Conseil Général. A travers une action particulièrement violente et choquante, une vingtaine de personnes, visiblement des partisans du projet de barrage, ont saccagé ce patrimoine public. A ce jour, nous n'avons pas observé de déclaration du Conseil Général pour condamner cette opération inacceptable.

Dans votre courrier, vous affirmez que vous ne pouvez parvenir à un dialogue constructif puisque in fine notre objectif serait d'obtenir le renoncement à la mise en œuvre de ce projet. Comme nous le développons ci-dessous, nous partageons l'objectif de sécuriser les revenus agricoles et d'améliorer la qualité écologique de la rivière. Par contre, nous contestons le choix du barrage de Sivens comme le moyen le plus pertinent aujourd'hui pour atteindre ces objectifs. C'est vous qui refusez tout dialogue constructif sur les différents moyens qui pourraient être mis en œuvre alors qu'aucune étude indépendante du constructeur de barrage n'a été menée.

Le 25 octobre 2013 a eu lieu un débat public auquel vous avez refusé de participer. Pourtant, toutes les conditions étaient réunies (animation par un journaliste indépendant, questions ouvertes, équilibre du temps de parole...) pour que chacun puisse exposer librement ses arguments et que le public comme les médias puissent se faire leur propre jugement de ce projet.

Vous considérez le barrage de Sivens comme un projet d'intérêt général et même d'utilité publique. Contre l'avis des scientifiques régionaux (CSRPN), des experts nationaux (CNP) et de la Commission d'enquêtes publiques, vous poursuivez ce projet. Sur la base des calculs initiaux de la CACG, le volume

du barrage n'est pas aujourd'hui justifié. Plus de 2000 personnes dont des élus locaux, des agriculteurs, des responsables politiques et associatifs tarnais vous ont demandé de décréter un moratoire en attendant le résultat d'études indépendantes. Dans une démocratie comme la nôtre, vous reconnaîtrez qu'il est du devoir des élus de venir expliquer aux citoyens leur choix politique de poursuivre ce projet dans ces conditions.

C'est donc bien vous qui vous refusez tout dialogue constructif sur les différents moyens qui pourraient être mis en œuvre. Pourtant, la réglementation sur les espèces protégées ainsi que la disposition C46 du SDAGE (sur les zones humides) vous oblige à démontrer qu'il n'existe pas de solution alternative. Aucune étude ne vient en faire la démonstration. Comme vous le savez, les arguments avancés sur ce point par la CACG n'ont pas convaincus les membres du CNPN. Faut-il s'étonner qu'un constructeur de barrage ne s'efforce pas à trouver des alternatives à un projet dont il a déjà obtenu le marché ? Demanderait-on à un constructeur d'autoroute bénéficiaire d'un marché de chercher vigoureusement des alternatives qu'il ne pourrait pas lui-même mettre en œuvre ?

De la même manière, nous ne contestons évidemment pas le changement climatique et ses nombreux impacts négatifs qu'annonce la communauté scientifique. Nos membres sont engagés depuis très longtemps dans la prévention du changement climatique et sont donc très conscients de ces enjeux.

Par contre, pour nous, sur cet aspect, deux questions font aujourd'hui débat concernant le projet de barrage de Sivens. D'une part, celle de l'ampleur, la fréquence et les réelles causes des assecs qui sont de manière récurrente observés dans le Tescou. Au regard des statistiques venant de la station de mesure de St Nauphary comme des analyses figurant dans plusieurs rapports en 2001(CACG), en 2010 et en 2011, nous ne partageons pas votre diagnostic. D'autre part, celle de la stratégie d'adaptation du bassin du Tescou qui est nécessaire face aux prévisions climatiques. Suivant les recommandations de nombreux rapports scientifiques, notamment de l'INRA, nous pensons que la solution est d'adapter le plus tôt possible l'agriculture à la ressource en eau et non l'inverse.

Dans votre démarche, le barrage de Sivens devrait sécuriser les revenus agricoles en sécurisant les rendements à travers la mise à disposition, chaque année, d'une réserve d'eau. C'est tout d'abord oublier que les revenus agricoles dépendent en premier lieu du prix de vente de la production agricole. Or, ces prix fluctuent fortement notamment du fait de la volatilité des marchés mondiaux. L'accès à l'eau n'est pas la meilleure garantie de revenus agricoles rémunérateurs, les alternatives au barrage que nous proposons nous semblent plus efficaces, nous l'expliquerons ci-dessous. Pour votre part, vous faites le choix de fournir une ressource aux agriculteurs qui déterminerait leurs modes de productions, et donc leurs investissements, pour une ou deux décennies. Dans la perspective du changement climatique, comment pouvez-vous garantir le remplissage du réservoir à l'avenir ? Quelle leçon tirez-vous de la difficulté de remplissage du barrage du Théronnel en 2012 (50 % seulement) ? Alors que la fréquence des canicules devrait augmenter dans les prochaines décennies, à une difficulté de remplissage pendant l'hiver pourrait bien s'ajouter une perte non négligeable de volume (de l'ordre de 6 à 10 %) par évaporation durant l'été.

Du point de vue de la qualité écologique de la rivière, comment pouvez-vous prétendre que le barrage l'améliorera alors que les experts prétendent le contraire ? Nous devons vous rappeler que l'ONEMA souligne que « le maintien du bon état chimique et écologique de l'eau en aval immédiat de la retenue ne semble pas garanti ». Que pour la Fédération du Tarn pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, « l'environnement, et plus particulièrement les milieux aquatiques, subiront des dommages importants et durables si cette retenue était construite ». Vous préférez vous en tenir aux estimations de la CACG qui n'est pourtant pas une spécialiste de la qualité de l'eau. Ou alors, elle l'est à propos de la dégradation de la qualité de l'eau comme le montrent les analyses amont/aval du barrage de Fourogue qu'elle gère sur la Vère.

L'argent public devenant une ressource de plus en plus rare, il est indispensable de s'assurer que les dépenses publiques soutiennent vraiment des solutions efficaces sur le long terme.

De nombreux agriculteurs de la vallée du Tescou ont déjà fait évoluer leurs pratiques agricoles pour sécuriser leurs revenus. Certains ont fait évoluer leur assolement pour réduire la part des surfaces irriguées et s'adapter ainsi à la ressource disponible. Certains ont développé la vente en circuits courts. D'autres encore, parfois les mêmes, expérimentent des méthodes agronomiques ou des équipements techniques qui réduisent le recours à l'irrigation. Ils n'ont heureusement pas attendu le Conseil Général ni le barrage de Sivens pour évoluer. Consolider ces pratiques positives et efficaces à long terme et les démultiplier pour en faire bénéficier l'ensemble des quelques 200 fermes présentes sur le bassin demandera un appui public important. Quels seront les moyens financiers publics qui seront encore disponibles après un investissement aussi lourd pour un barrage de Sivens (environ 20 M€ sur 20 ans) qui lui ne concernerait qu'une vingtaine d'irrigants ?

Quel paradoxe de voir que la cuisine centrale fournissant les collèges de Gaillac et de Lisle sur Tarn manquent de fournisseurs locaux de viande alors que de nombreux éleveurs du bassin du Tescou pourraient fournir si une vraie filière se mettait en place. Le marché potentiel de la restauration collective autour de la vallée du Tescou est important : collèges, lycées, écoles primaires, résidence de personnes âgées, etc. Depuis une quinzaine d'années, pour améliorer la gestion de l'eau et sécuriser les revenus agricoles, la ville de Lons-le-Saunier (Jura) passe des contrats avec de nombreux éleveurs, céréaliers et maraichers locaux. Aujourd'hui, le restaurant municipal de Lons-le-Saunier fournit plus de 5 000 repas par jour sur place, à l'ensemble des écoles scolaires, au centre hospitalier et aux personnes âgées servies à domicile : le pain, la viande de bœuf, les yaourts, les fromages et une partie des légumes (89% des pommes de terre et 50% des carottes, navets, choux, betteraves) sont biologiques et de proximité.

Certes, vous n'êtes pas opposés à de telles solutions qui sont déjà l'objet d'une action départementale pour l'approvisionnement des collèges. Mais rien n'a été étudié concernant la vallée du Tescou car, pour vous, ces mesures seront promues après la réalisation du barrage de Sivens.

C'est aussi plus tard que vous affirmez vouloir encourager les économies d'eau. Le rapport voté par le Conseil Général le 17 mai 2013 l'indique clairement : « la réalisation de ce projet s'accompagnera d'un plan d'économie d'eau et du bon usage de l'eau en association avec la profession agricole ». Nous ne pouvons accepter cette logique pour plusieurs raisons. Dans son rapport 2001, la CACG considère que : « les économies d'eau apparaissent comme un préalable incontournable ». Les économies d'eau étaient bien un engagement du PGE en 2003 mais il n'a pas été tenu. Parmi les exemples qui le démontrent, citons la demande en eau à l'hectare qui est toujours de 2000 m³ comme en 2003. Pire, les irrigants alimentés par le barrage de Théronnel sont autorisés de dépasser ce quota de 20% soit 2400 m³/ha.

Par ailleurs, le SDAGE 2010-2015 Adour-Garonne précise que pour résorber les déficits en eau, la priorité doit être les économies d'eau. En contradiction avec le SDAGE, vous faites l'inverse, priorité à une nouvelle réserve comme le barrage, ensuite vous ferez un plan d'économie d'eau. Avec cette logique, si le barrage était finalement réalisé, le contribuable paierait deux fois. D'abord pour construire un barrage surdimensionné puis pour mettre en œuvre un plan d'économie d'eau qui, s'il était réellement efficace, augmenterait encore le surdimensionnement du barrage vis-à-vis des besoins agricoles...

Cela nous amène à aborder la question épineuse du dimensionnement du barrage sur laquelle vous refusez de répondre à nos arguments. En reprenant le mode de calcul de la CACG en 2001 avec les surfaces irriguées actuelles et la baisse des pollutions du Tescou, nous estimons que les besoins sont de 0.5 Mm³ maximum. Nous avons amplement détaillé les données qui sont prises en compte et qui proviennent de sources officielles, y compris de la CACG elle-même. Ce résultat n'est pas surprenant puisque le PGE Tescou (2003) indiquait que le déficit absolu sur le Tescou amont était de 0.55 Mm³ (avec des surfaces irriguées plus importantes à l'époque).

Dans votre courrier, vous fuyez cette question essentielle en faisant croire aux élus, qui sont également destinataires, que nous ne prenons pas en compte le coefficient d'efficience ni la nécessaire gestion interannuelle. D'une part, nous avons intégré un coefficient de performance des lâchers d'eau de 1,25

(comme la CACG) dans tous nos calculs dès qu'il s'agit de stocker de l'eau dans un barrage. La gestion interannuelle que vous considérez comme « commune à tous les principes de bonne gestion des ouvrages hydrauliques » n'était pas prévue dans la répartition du volume présentée par... la CACG dans son « Actualisation » en 2009. Aucun volume n'est prévu pour la gestion interannuelle pour le barrage de Théronnel... Enfin, le volume du barrage de Sivens désormais affecté pour la gestion interannuelle est de 103 500 m³ seulement. Même en l'ajoutant à nos calculs, nous arriverions à un besoin de 0.6 Mm³, loin des 1.5 Mm³ prévus actuellement.

Nous en concluons que vous êtes incapable de justifier un volume de 1.5 Mm³. Pourtant, un tel volume n'est pas dans l'intérêt de la collectivité puisqu'il augmente fortement les coûts d'investissement comme de fonctionnement. En effet, avec des besoins de 0.5 ou même 0.6 Mm³, des alternatives au barrage de Sivens deviennent réalistes que ce soit un barrage sur un autre site (la CACG en a identifié) ou bien la panoplie de mesures que nous proposons (économie d'eau, petites réserves sur les fermes qui en sont dépourvues, optimisation des 184 retenues collinaires existantes, etc...). Quelle que soient les alternatives choisies, elles entraîneront un coût d'investissement public moins élevé puisque, comme tous les acteurs le reconnaissent, le barrage de Sivens a un coût élevé qui « s'explique d'abord par les difficultés techniques de réalisation du projet et ensuite par l'importance des mesures compensatoires » (rapport interministériel CGEDD CGAAER). Seule la CACG, payée au pourcentage des travaux, a intérêt à un tel projet surdimensionné et donc coûteux.

En ne détruisant pas la zone humide du Testet et les nombreuses espèces protégées qui y vivent, toute alternative au barrage de Sivens ferait baisser le coût de fonctionnement. Nous avons alerté à plusieurs reprises les conseillers généraux, ainsi que la Cour des comptes, sur le coût de fonctionnement du barrage de Sivens qui atteindrait les 360 000 € par an pendant 20 ans. A comparer aux 30 000 € par an pour le barrage de Théronnel... Il n'est pas acceptable que le prix de l'eau facturé aux irrigants qui seraient alimentés par le barrage de Sivens ne soit toujours pas connu. S'il est harmonisé avec celui du barrage de Théronnel, la facturation aux irrigants rapporterait environ 16 000 € par an. Qui paierait le solde soit 344 000 € par an ?

C'est le contribuable qui paierait ce coût de fonctionnement astronomique. Pour plus de la moitié, cette somme couvrirait les dépenses liées aux mesures compensatoires. Vous regrettez que nous soyons critiques vis-à-vis de ces mesures environnementales qui seraient, dans votre esprit, de nature à nous faire accepter de sacrifier la zone humide du Testet. Mais dans nos interventions, nous nous contentons de souligner les critiques formulées par les experts à travers les avis défavorables du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) et du Conseil National de Protection de la Nature (CNPN). Contrairement au Conseil Général, nous respectons l'avis de ces experts indépendants du projet et nommés par les pouvoirs publics. La DREAL, comme la Commission d'enquête publique, ont demandé l'augmentation du coefficient de compensation. Le Conseil Général s'y refuse, en contradiction avec les coefficients de compensation indiqués dans sa propre note de cadrage (avril 2011). Le rapport ministériel « Évaluation du Plan national d'action pour les zones humides 2010-2013 (PNZH) » souligne : « D'une manière générale, les études disponibles convergent pour souligner la difficulté d'une mise en œuvre efficace et équitable de la compensation, celle-ci devant toujours être considérée comme un pis-aller ». Dans ces conditions, comment pourrions-nous nous satisfaire des compensations que vous prévoyez ?

Le Conseil Général a fait preuve d'ambition environnementale à travers ses engagements dans l'Agenda 21 et le Pôle Zones Humides. Nous applaudissons les actions concrètes qui confortent ces engagements et dénonçons celles qui vont à leur encontre comme le projet de barrage de Sivens. Située au pied de la forêt départementale de Sivens, fréquentée par de nombreux visiteurs et notamment des scolaires, la zone humide du Testet pourrait devenir un lieu pédagogique sur la biodiversité et sur les bonnes pratiques pour faire cohabiter l'agriculture et les zones humides.

Vous pouvez constater que votre courrier n'apporte pas de réponses à nos questions et qu'il ne peut remplacer un réel débat contradictoire. Nous n'acceptons pas que vous refusiez ce débat en répondant qu'une importante concertation a eu lieu. D'une part la CACG elle-même a écrit, en avril 2012, que « le

projet de retenue de Sivens n'a pas fait l'objet d'une concertation spécifique avec le public, préalablement aux enquêtes publiques, permettant au public de participer au processus décisionnel ». Le Président de la Commission d'enquête nous a lui-même affirmé que c'est à sa demande qu'a eu lieu la réunion d'information et d'échange avec le public le 10 septembre 2012 et que celle-ci ne peut évidemment pas être considérée comme de la concertation. Rappelons que les rapports de la CACG, le PGE Tescou et les rapports critiques de l'Onema n'étaient pas rendus publics lors de l'enquête publique illustrant bien le manque de transparence dont a fait l'objet toute la procédure administrative.

Dans notre précédent courrier, nous avons détaillé les événements qui se sont déroulés depuis les enquêtes publiques et qui justifie que le Conseil Général vienne expliquer au public pourquoi il poursuit ce projet. En refusant le débat contradictoire, il nous semble que vous avez peur de reconnaître que les élus du Conseil Général et les citoyens qu'ils représentent n'ont toujours pas de réponse aux questions essentielles suivantes :

Quels sont les besoins qui justifient aujourd'hui 434 000 m3 d'eau pour la salubrité ?

Quelle est l'étude qui justifie un soutien d'étiage du point de vue de la vie aquatique et qui compare, de fait, les impacts positifs et négatifs du barrage de Sivens sur la qualité écologique du Tescou ?

Quelle est la surface irriguée concernée par le barrage de Sivens et qui sera plafonnée comme vous l'affirmez ? Comment est-elle répartie sur le territoire, sur le parcours du Tescou ?

Combien d'agriculteurs s'engagent aujourd'hui à acheter de l'eau du barrage de Sivens et pour combien d'ha ? Quels sont les types de cultures concernées (en hectares ou en proportion) ?

Comment le volume d'1.5 Mm3 est-il justifié ?

Pourquoi, en 2007, le Conseil Général a-t-il fait le choix de réaliser un barrage d'un tel volume plutôt que de mettre en œuvre, d'abord, des mesures d'économies d'eau et une optimisation des 184 retenues collinaires existantes ainsi que leur mise en conformité avec la DCE 2000 à propos des débits réservés ?

Combien sera facturée l'eau au m3 ? Quel est le montant estimé de la participation des irrigants au coût de fonctionnement ?

Suite aux nouveaux engagements du Conseil Général sur les mesures environnementales, à l'actualisation du prix d'achat des terres agricoles et du coût des travaux, quel est le montant actualisé du coût de l'investissement ?

Quel est le montant actualisé du coût de fonctionnement sur 20 ans ?

Il ne nous semble pas déraisonnable de considérer que le Conseil Général doit apporter des réponses à ces questions afin de rendre des comptes sur l'utilisation de l'argent public et des ressources naturelles. Il nous paraît légitime que des citoyens membres d'associations agréées et qui étudient ce projet avec rigueur puissent exposer leur point de vue lors d'un débat contradictoire et équitable.

Vous considérez qu'un tel débat ne pourrait déboucher « sur rien de concret si ce n'est un moratoire ». Etant donné les nombreux impacts négatifs du projet, confirmés par de nombreux avis défavorables, et l'absence d'études sérieuses et indépendantes pour le justifier, un tel moratoire est évidemment la solution la plus rationnelle. D'autant plus que le Conseil Général a la capacité aujourd'hui de suspendre le projet de barrage puisqu'il n'a aucune obligation réglementaire de le réaliser.

L'abandon du projet de barrage de Sivens est d'ailleurs envisagé par la CACG et celle-ci à d'autres solutions alternatives à proposer si l'on se réfère au compte-rendu de la réunion d'information et d'échange avec le public du 10 septembre 2012. La représentante de la CACG, Mme Solène LALOUX y déclarait : « Je dis « les futurs ouvrages » parce que cela peut être Sivens s'il va jusqu'au bout ou d'autres solutions alternatives dans les scénarii qui n'étaient pas prioritaires ».

Nous demandons donc à nouveau au Conseil Général de se prononcer en faveur d'un moratoire du projet de barrage de Sivens en attendant que de nouvelles études soient réalisées par des experts réellement indépendants.

A défaut de décider d'un moratoire, en cohérence avec la Charte de la Participation adoptée à l'unanimité le 25 février 2011, le Conseil Général doit accepter de participer à un débat contradictoire et public sur le projet de barrage de Sivens avant toute préparation sur le site des travaux de déboisement de la zone humide.

S'obstiner à refuser tout débat contradictoire ne peut qu'être ressenti comme une reconnaissance de votre part que le Conseil Général n'est pas capable de justifier ce projet. Dans ces conditions, l'avancement du chantier sera perçu comme un passage en force, une profonde injustice qui ne manquera pas de mobiliser encore plus d'opposition au démarrage des travaux.

Ces dernières semaines, votre refus de débattre avec notre Collectif a conduit à remplacer la confrontation d'idées par des actions sur le terrain menées par certains opposants et certains partisans du projet. Pour leur part, les opposants au projet ont réaffirmé leur choix d'agir de manière non-violente. Mais la vingtaine de personnes favorables au barrage qui ont saccagé la Métairie Neuve ont montré leur volonté de s'en prendre physiquement aux opposants.

Il est de la responsabilité du Conseil Général, porteur du projet, de tout mettre en œuvre pour éviter que le conflit latent ne s'accroisse et ne porte atteinte à l'intégrité des personnes, quelles que soient leur position vis-à-vis du projet. Nous croyons qu'un débat contradictoire ou qu'un moratoire ramèneront enfin la sérénité sur le territoire. C'est aussi le sens de la demande que Monsieur Tkaczuk, en tant que Maire de Lisle-sur-Tarn, vous a adressé dans un courrier le 27 janvier dernier.

Comptant sur une telle initiative de votre part, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le collectif "Sauvegarde de la zone humide du Testet",
Marie-Agnès Boyer Gibaud

